

Aide-mémoire

pour un poste à plein temps pour les besoins du

Service technique

Service de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité :

Conseiller écologique (m/f/x)

Carrière A2 (scientifique et technique)

Contrat à durée déterminée

Profil :

- Savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- Le fait d'avoir une expérience professionnelle au sein d'un service technique communal peut constituer un avantage

Conditions requises :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, (en fonction du futur statut)
- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

Les candidats aux fonctions de la carrière A2 doivent être titulaires d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou de son équivalent

Les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

- avoir fait preuve, d'une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- avoir passé avec succès l'examen d'admissibilité de la carrière (en fonction du futur statut : épreuve d'aptitude générale et examen d'admissibilité)

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service technique communal.

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé avec un contrat à durée déterminée d'une durée d'une (1) année, soit :

- sous le statut du salarié à tâche intellectuelle avec un classement et une rémunération correspondant à la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique des employés communaux conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux,

- sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique des employés communaux conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux,
- sous le statut du fonctionnaire communal, catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux et de ses règlements d'exécution.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire mobile en vigueur. Pour la présence lors des séances des commissions, des heures de travail seront à prester en dehors des horaires d'ouverture de l'administration.

Missions :

- Gestion énergétique et durable des bâtiments communaux
- Conseil en énergie et environnement
- Contrôle des dossiers relatifs aux subsides énergétiques communaux
- Gestion et élaboration de projets communaux dans le domaine de l'écologie et de l'environnement
- Formulation de demandes de subsides au profit de la commune dans les domaines de l'environnement et de l'écologie
- Assumer les missions incombant à la commune dans le cadre du Pacte-Climat, du Pacte-Nature et de l'Alliance pour le Climat
- Assurer le lien entre le collège échevinal et les commissions locales actives dans le domaine de l'environnement, les syndicats, les conseillers externes des Pactes ainsi que les instances étatiques
- Participation aux séances des commissions actives dans le domaine de l'environnement avec mission de secrétaire de commission et assistance dans les tâches incombant aux commissions
- Gestion des dossiers de mobilité douce et durable comprenant notamment l'élaboration de projets, la mise à jour de plans et les demandes de subsides afférentes
- Gestion des dossiers de transports en commun notamment l'organisation du Ruffbus, du Late Night Bus et Night Rider avec les demandes de subsides y relatives
- Tous travaux en relation avec le service technique

Rémunération :

La rémunération se fera en fonction du futur statut conformément à la carrière A2.

Date prévue d'entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par l'organe compétent et la transmission au ministère.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 11 avril 2025 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen :

Adresse postale : B.P. 22, L-8001 Strassen ;

Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte

Tél. :

31 02 62 1

Site internet :

www.strassen.lu